

## République démocratique du Congo

Felana Rakotovao  
Patrick Saïdi.  
Diel Mochire  
Joseph Itongwa

Le concept de « Peuple pygmée autochtone » est accepté et approuvé par le gouvernement et les organisations de la société civile (OSC) en République démocratique du Congo (RDC). En RDC, le terme désigne les peuples Mbuti, Baka et Batwa. Le nombre exact de Pygmées autochtones en RDC est inconnu. Le gouvernement l'estime à environ 700.000 (1% de la population congolaise)<sup>1</sup> mais les OSC donnent un chiffre allant jusqu'à 2.000.000 (3% de la population). Ils sont largement reconnus comme les premiers habitants des forêts tropicales nationales<sup>2</sup> Ils vivent en groupes nomades et semi-nomades dans pratiquement toutes les provinces du pays. La vie des peuples autochtones est étroitement liée à la forêt et à ses ressources : ils pratiquent la chasse, la cueillette et la pêche et soignent leurs maladies grâce à l'utilisation de leurs propres pharmacopées et plantes médicinales. La forêt est au cœur de leur culture et de leur cadre de vie.<sup>3</sup> Cependant, il est peu reconnu que leurs connaissances et pratiques traditionnelles ont contribué de manière significative à la préservation des forêts congolaises. Pire encore, les droits coutumiers des peuples autochtones pygmées sont manifestement ignorés et les groupes autochtones sont souvent expulsés de leurs territoires traditionnels sans consentement ni compensation. Cette insécurité foncière a des conséquences socio-économiques dramatiques – de la perte d'identité ethnique aux conflits meurtriers, comme cela s'est récemment produit dans la province du Tanganyika et autour du parc national de Kahuzi-Biega. Néanmoins, il y a de l'espoir. En 2020, la RDC a montré au monde son engagement à protéger et à promouvoir les droits des peuples autochtones à travers plusieurs avancées, notamment des avancées majeures sur le projet de Loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones pygmées.

### **L'impact du COVID-19**

Alors que l'Afrique centrale a été relativement moins touchée par la pandémie de COVID-19 que d'autres régions du monde, ses effets ont été importants sur les communautés locales, en particulier les peuples autochtones pygmées. Les restrictions imposées aux voyages internationaux et nationaux ont entraîné une pénurie – et des prix gonflés pour – les biens essentiels, aggravant la pauvreté dans les zones rurales en particulier. En raison de la pandémie, le contrôle des autorités locales sur les moteurs commerciaux de la déforestation, tels que les bûcherons artisanaux et industriels, était limité, augmentant les pressions sur les forêts d'origine des peuples autochtones. Vivant dans des zones forestières isolées et parfois à peine accessibles, les peuples autochtones sont restés mal, voire pas du tout, informés de la pandémie et de la prévention de base, augmentant ainsi leur vulnérabilité.

## **Loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones pygmées**

Depuis 2008, à travers leurs organisations représentatives au niveau national et provincial, les peuples autochtones pygmées travaillent avec un groupe de membres de la Chambre des représentants pour proposer une

*« Loi organique sur les principes fondamentaux de protection et de promotion des droits des peuples autochtones pygmées. »<sup>4</sup>*

Celui-ci a été déposé pour la première fois à l'Assemblée nationale en 2014, mais n'a pas été débattu en séance plénière depuis. 2020 a été une année charnière pour les peuples autochtones pygmées : le 5 juin, la proposition a été jugée éligible par les honorables membres du 3<sup>ème</sup> Parlement de la 3<sup>ème</sup> République.

En novembre 2020, la proposition a été envoyée pour examen par la Commission socioculturelle, la Commission des droits de l'homme et la Commission des affaires politiques, administratives et juridiques de l'Assemblée nationale. Elle a ensuite été rebaptisée « *Loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones pygmées* ». Il donne de l'espoir pour la réhabilitation des peuples pygmées autochtones de l'injustice et des préjugés qu'ils subissent depuis de nombreuses décennies.

Fondée sur la Constitution de la RDC établie le 18 février 2006<sup>5</sup>, cette loi met l'accent sur la protection et la promotion des droits fonciers, des droits environnementaux et des droits culturels. Ceux-ci sont les garants du bien-être et du développement des peuples autochtones pygmées et assureront leur participation effective au développement durable de la RDC.

La loi devait être discutée – et, espérons-le, finalement adoptée – lors d'une session plénière de l'Assemblée nationale en décembre 2020 mais les troubles politiques ont malheureusement entraîné son report aux sessions ordinaires de 2021.

### **Message fort du Président de la RDC sur la garantie de la jouissance des droits fondamentaux des peuples autochtones pygmées et la promotion de leur culture et savoirs traditionnels**

Dans son discours à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones en 2020, Son Excellence Sir Felix Tshisekedi, président de la République démocratique du Congo, s'est associé à l'assemblée législative pour renforcer l'engagement de la RDC à reconnaître les peuples autochtones pygmées. Des orientations importantes ont été données par le Chef de l'État pour les années à venir pour « protéger légalement les terres et territoires traditionnels des Pygmées autochtones en tant que grandes réserves naturelles, écologiques et collectives, selon la volonté de ces peuples et sous leur contrôle. »<sup>6</sup>

La mise en place du Fonds National d'Appui au Développement des Peuples Autochtones (FONAPEP) est le signe d'une réelle avancée dans l'engagement du Chef de l'Etat.

### **Soutien des groupes confessionnels aux peuples autochtones pygmées pour protéger les forêts tropicales de la RDC**

Réunis au sein de l'Initiative interconfessionnelle pour les forêts tropicales de la République démocratique du Congo (IRI-RDC),<sup>7</sup> les communautés religieuses, les organisations confessionnelles, les chefs traditionnels, les communautés locales, les peuples autochtones et leurs institutions se sont tous engagés à protéger les forêts tropicales et la vie abriter et nourrir.<sup>8</sup> Cette initiative met ainsi en évidence le rôle clé des peuples autochtones dans la protection des forêts à travers leurs connaissances et pratiques traditionnelles.

Afin de montrer son engagement, l'IRI-RDC s'est alliée aux peuples autochtones pygmées pour promouvoir l'adoption de la loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones pygmées. Cet engagement a encore été renforcé dans la déclaration de soutien de l'IRI à la loi du 20 octobre 2020.

Fondée sur « la reconnaissance de la Dignité de l'Homme créé à l'image de Dieu » et la nécessité de « reconsidérer le regard et les relations de la République Démocratique du Congo avec ses citoyens »<sup>9</sup>, cette déclaration est un appel puissant de ces autorités religieuses et morales à la les décideurs de diverses institutions étatiques de la RDC à reconnaître légalement les peuples autochtones.

Peuples autochtones, organisations de la société civile et parlementaires engagés espèrent que cette loi sera finalement adoptée en 2021, lors des prochaines sessions parlementaires ordinaires. La perspective d'une telle adoption avant la prochaine Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité donnerait une forte résonance internationale à l'engagement de la RDC envers ses peuples autochtones.

## Notes and références

1. World Bank. "République Démocratique du Congo cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des Pygmées." December 2009. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/394761468247843940/pdf/511080ESW0FREN1Strategy0Egl0version.pdf>
2. ERND. "Rapport d'études, 2017, L'expulsion des populations Pygmées du Parc National de Kahuzi Biega: faits, conséquences et perspectives." pp. 25- 27.
3. Barume, Albert K. IWGIA "Democratic Republic of Congo." In *Indigenous World 2017*, edited by Katrine Broch Hansen, Käthe Jepsen and Pamela Leiva Jacquelin, 470-477. IWGIA, 2017. <https://www.iwgia.org/images/documents/indigenous-world/indigenous-world-2017.pdf>
4. Proposed Law on the promotion and protection of Indigenous Pygmy People's Rights, November 2020, Ordinary session September 2020, 3rd Parliament of the 3rd Republic, National Assembly of the DRC, Chapter V, Art 42-50, Chapter IV, Arts.39-41, Chapter III, Section 3, Arts.28-35.
5. Constitution of the Democratic Republic of Congo, Art.51, page 16, chapter 3 relating to "Collective Rights" and Art. 123 page 31, Title III, section 3 "On the relations between the executive and the legislative"
6. Speech of the Chief of State during the International Day of the World's Indigenous People (JIPA), 9 August 2020.
7. Interfaith Rainforest Initiative. 2021. <https://www.interfaithrainforest.org/>
8. Interfaith Rainforest Initiative. "Declaration of Interreligious Initiative for the Rainforests of Democratic Republic of Congo." Launch event, 3-5 December 2019. <http://www.interfaithrainforest.org/s/declarations/declaration-iri-drc-en.pdf>
9. IRI-RDC support for the proposal of the organic law on the fundamental principles relating to the protection and promotion of Indigenous Pygmy People's rights in DRC. 20 October 2020.

**Felana Rakotovao** a rejoint la Rainforest Foundation Norway à Kinshasa en 2019 en tant que coordinatrice du programme des peuples autochtones de RFN.

**Patrick Saïdi** est le coordinateur national de la Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA), un vaste réseau de plus de 40 organisations de peuples autochtones en République démocratique du Congo.

**Diel Mochire** est un militant autochtone et directeur provincial du Programme intégré pour le développement du peuple pygmée (PIDP), une organisation autochtone très active basée au Nord-Kivu.

**Joseph Itongwa** est président du conseil d'administration du Réseau des peuples autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en République démocratique du Congo et directeur de l'Alliance nationale pour le soutien et la promotion des aires et territoires conservés par les peuples autochtones. et les communautés locales en République démocratique du Congo.